

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-20-0795 du 01/09/2020

Délégation de signature du 1^{er} septembre 2020

DÉLÉGATION DE SIGNATURE – DIRCOFI SUD-PYRENEES

Direction de contrôle fiscal Sud-Pyrénées

RÉSUMÉ

Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal.

Inspecteurs des Finances Publiques affectés en service de direction.

DOCUMENTS À ABROGER

Délégation de signature BOFIP-RHO-19-0756 du 02/09/2019

L'administrateur général des Finances publiques, chargé de la DIRCOFI Sud Pyrénées ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre :

1° des décisions contentieuses portant admission totale ou partielle ou rejet des réclamations, des décisions de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2° des décisions gracieuses portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € en ce qui concerne les droits, des décisions gracieuses portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € en ce qui concerne les pénalités ;

aux inspecteurs des Finances publiques désignés ci après :

Mme AIT-AISSA Yasmina
M. ALETON Didier
Mme BRUNET Sandrine
Mme CAPPONI-RICHARD Claire
M. CROUZET Pierre
Mme DUVIVIER Delphine
Mme GAILLAC Caroline
Mme GUEVEL Laurence
Mme HERLAUT Doriane

M. DUTHEIL Jean-Christophe
Mme LARTIGUE Lydie
Mme LIEUX-SOULE Marie-Christine
Mme CHAKIB Nadia
Mme PLANQUE Emmanuelle
Mme SALAZAR Lucia
Mme SAMARAN-ABBAS Nathalie
M. SOLIVERES Alain
M. VALLEJO Pierre

Article 2

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la direction.

Article 3

La présente délégation sera publiée au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

L'ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES,

LAURENT BIGNON